



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2026 –
Séance du 24 février 2026	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20260224 – 008

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre février 2026 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19/02/2026, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Cécile DUPARC, Phil FURHMANN conseillers.

Absents : Stéphanie BOURNHONNET et Jonathan DUPARC.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
19/02/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature de M. Philippe SAUTIER, secrétaire de séance		

Objet : Vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la Commune.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 329 284,81 €
Total des dépenses	1 329 284.81 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	891 857.71 €
Total des dépenses	891 857.71 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**